



Section d'investissement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	2 130 602,17 €		2 130 602,17 €
Recettes	2 006 741,13 €	123 861,04 €	2 130 602,17 €

**Vote : 1 abstention (M Bardoc) et 12 pour**

### **Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition pour 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

	Bases prévisionnelles 2017	Taux notifiés pour 2016	Produit fiscal correspondant
Taxe d'habitation	1 898 000 €	11.12 %	211 058 €
Taxe foncière (bâti)	1 210 000 €	17.15 %	207 515 €
Taxe foncière (non bâti)	43 600 €	60.28 %	26 282 €
<b>Total du Produit Fiscal</b>			<b>444 855 €</b>

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **444 855 Euros** ; Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2017 (identiques à ceux de 2015 et 2016) :

	Taux votés pour 2017
Taxe d'habitation	11.12 %
Taxe foncière (bâti)	17.15 %
Taxe foncière (non bâti)	60.28 %

**Vote : unanimité**

Au vu du bon état financier du budget de l'eau, il est proposé de ramener le prix du M3 d'eau (qui est actuellement de 1,25€uros) à 1.20 Euros, l'abonnement annuel au service de l'eau restant à 21€.

De même, il est proposé de baisser le prix du m3 d'eau assainie (qui est actuellement de 1,19 Euros) à 1,15€uros. En outre, le service de l'assainissement étant en partie affermé, SUEZ facture à la commune un abonnement par usager de 40€, coût qui jusqu'ici n'était pas intégralement répercuté sur l'abonné. Par conséquent, il est proposé, pour normaliser la situation, d'augmenter l'abonnement annuel de l'assainissement de 33,50€uros à 40€uros.

**Vote : 1 abstention (M Bardoc) et 12 pour**

### **Demande de subvention chaudière à bois pour l'école**

Au vu de l'analyse d'opportunité qui a été faite avec la CCI de Nîmes, il est projeté d'installer une chaudière biomasse automatisée pour le groupe scolaire « Ecole des Tilleuls ».

Le coût total de ce projet est de **63 496 Euros**, décomposé comme suit :

- 36.385€uros pour la chaudière, le silo et leurs accessoires
- 24.611€uros pour les travaux de mise en œuvre
- 2.500 Euros de maîtrise d'œuvre

Afin de financer le coût de cet aménagement, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et du FEDER pour l'opération précitée pour **un total de 36 556 Euros**.

**Vote : 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, M Bardoc et Perrier) et 9 voix pour**

### **RPOS AEP et EU 2016**

Il s'agit d'une obligation annuelle pour la commune, qui consiste en un rapport sur la qualité et le prix du service eau et assainissement.

Monsieur le Maire propose de voter les 2 RPQS en même temps.

**Vote : unanimité**

### **Bail Maison du Castor**

La durée retenue est de 50 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**Vote : unanimité**

### **Avenant contrat de mandat AMO la SEGARD**

Initialement, l'opération était estimée à 1.210.000 Euros.

Après ouverture des plis et négociation, le budget de l'opération se monte à 1.470.000€. Les études et la maîtrise d'œuvre ont baissé mais la partie travaux a augmenté. Des options ont été rajoutées, notamment des pergolas pour ombrager les classes, l'habillage en pierres sèches côté Grand'Rue demandé par le Conseil des Habitants, la réfection de la cour du haut. Il y a eu aussi des options non prises : toutes les menuiseries seront en alu et non en bois et alu. Des négociations sont encore en cours, notamment sur les assurances et un poste de 48.000€ pour les imprévus est inclus dans cette somme.

La hausse du prix par rapport au marché s'explique aussi par le fait qu'il s'agit d'un projet complexe en site contraint et occupé. Cet argument est corroboré par le fait que plusieurs entreprises ont visité le site pour le lot 1 (gros oeuvre), mais qu'une seule d'entre elles a répondu au marché.

**Vote : 4 contre (Mmes Dujon et Tavera, M Bardoc et Perrier) et 9 voix pour**

### **Questions diverses :**

**Banc :** Mr le Maire explique qu'une peinture indélébile verte a été versée volontairement par des imbéciles sur des bordures neuves, devant le banc en pierre situé en face de la brèche. Il indique que cela restera en l'état car cela coûterait trop cher de les faire remplacer. Monsieur le Maire précise qu'il a porté plainte en gendarmerie.

**RD3 :** Les travaux avancent, suite aux essais de giration des bus, il s'avère que la partie végétalisée au centre du rond-point pourra être plus large que prévu.

**Les gens du voyage :** Ils doivent partir dans un délai de 15 jours. Monsieur Perrier s'étonne qu'ils puissent se connecter si facilement sur le compteur des vestiaires du stade, c'est dangereux. Monsieur le Maire explique ne pas vouloir installer un compteur plus sécurisé car il serait de toute façon ouvert et abimé et coûterait donc plus en réparations. Il minimise les conséquences de leur présence car ils sont peu nombreux, leur campement restant propre pour le moment.

**Le barrage :** L'hydrogéologue ne souhaite manifestement pas prendre position quant à la corrélation entre une baisse du niveau du gardon en cas de réduction du seuil et une baisse du niveau (ou pas) de la veine puisée dans la grotte de Pâques. La préconisation est de mettre des sondes aux 2 endroits pour relever la corrélation des niveaux. Le fait de prendre en main ce dossier a permis d'obtenir plus de subvention de la part de l'agence de l'eau concernant le projet de la future STEP.

**Maison Bremond :** Monsieur Perrier pense que le sursis à statuer finit le 7 avril. Monsieur Palay lui répond qu'il doit reprendre contact avec l'EPF.

**La séance est levée à 21h10**